



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1859  
FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET  
D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU PROVENCHER ET  
PETITE RIVIÈRE SAINT-LOUIS (BRANCHE 34)**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 4 mai 2026, le règlement numéro 1859 intitulé : « **Règlement concernant le financement des travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau Provencher et Petite rivière Saint-Louis (branche 34) décrétés par la MRC de Bécancour** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Vous pouvez également consulter ce règlement sur le site Web de la Ville au [www.becancour.net](http://www.becancour.net), dans la section Ville | Avis publics | Cliquez ici pour consulter les règlements déposés ou adoptés lors d'une séance du conseil municipal.

Ville de Bécancour, le 6 mai 2026.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville